

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



214407

Dénomination : 1839 and Events
n° de gestion : 2010B00435
n° d'identification : 524 053 584
n° de dépôt : A2010/001938
Date du dépôt : 04/10/2010
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 27/08/2010

103435

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le **4 OCT. 2010**
sous le n°

1839 and Events

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Les Chermettes
69620 TERNAND

524 053 584 RCS VILLEFRANCHE TARARE

2010/1938

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 AOUT 2010**

**L'an deux mille dix,
Le vingt sept août, à quatorze heures,**

Les porteurs d'actions de la Société 1839 and Events, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros, tous présents, ont décidé la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, conformément aux dispositions de l'article 24 alinéa 5 des statuts sociaux.

Mademoiselle Julie RAQUET préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société et constate que tous les porteurs d'actions sont présents ; en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts sociaux,
- le rapport du Président,
- le texte des projets de résolutions.

Il rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du rapport du président ;
- reprise des actes souscrits pour le compte de la société en formation,
- agrément d'un nouvel associé,
- augmentation du capital social en numéraire par création d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 49 900€ ; conditions et modalités de l'émission ;
- augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce;
- mise à jour des statuts sociaux
- pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Puis il déclare la discussion ouverte. Après divers échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'ensemble des actes souscrits par les associés fondateur au nom et pour le compte de la société, dont la liste demeurera annexée au présent procès verbal, approuve successivement l'ensemble des actes listés, et décide, en application de l'article L.210-6 du Code de commerce, de reprendre l'ensemble des actes accomplis pour le compte de la Société en formation jusqu'à l'immatriculation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de la cession d'actions réalisée ce jour, décide conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts sociaux, d'agréer en qualité de nouvel associé :

Monsieur Jérémy ZOPPI

Né le 4 mars 1989 à VILLEURBANNE (69)
Demeurant Les Chermettes – 69620 TERNAND
De nationalité française.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir :

- entendu la lecture du rapport du président,
- constaté que le capital social est intégralement libéré,

décide d'augmenter le capital social de 49 900€ pour le porter de 100€ à 50 000€ par émission de 49 900 actions ordinaires nouvelles de 1€ de valeur nominale chacune.

Ces actions nouvelles seront émises au pair.

Elles seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, de la totalité de la valeur nominale.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de la présente augmentation de capital. A compter de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Les souscriptions seront reçues au siège social, du 27 août 2010 au 30 septembre 2010 inclus.

Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription à titre irréductible auront été exercés.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président pour procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi, modifier, le cas échéant, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir les souscriptions, constater les libérations par compensation, prendre toutes mesures utiles pour la réalisation définitive de cette augmentation de capital, modifier les statuts corrélativement, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence des décisions qui précèdent, et sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée sous la première résolution, l'Assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

1- d'ajouter l'alinéa suivant à l'article 6 des statuts, intitulé « Apports » :

«En date du 27 août 2010, le capital social a été augmenté d'une somme de 49 900 euros, par l'émission de 49 900 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale, libérées en numéraire et intégralement lors de leur souscription. »

2- de modifier l'article 7 des statuts, intitulé « Capital social » de la manière suivante :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000€), divisé en CINQUANTE MILLE (50 000) actions, de UN EURO (1€) chacune, entièrement libérées et de même catégorie, réparties entre les actionnaires en proportion de leurs apports respectifs. »

L'Assemblée générale décide également de supprimer des statuts le titre IX « CONSTITUTION DE LA SOCIETE » devenu sans objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L225-129-6 du code de commerce, décide de ne pas augmenter le capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

Le Président



Un associé



**Enregistré a : POLE ENREGISTREMENT DE VILLEFRANCHE
SUR SAONE**

Le 16/09/2010 Bordereau n°2010/918 Case n°10

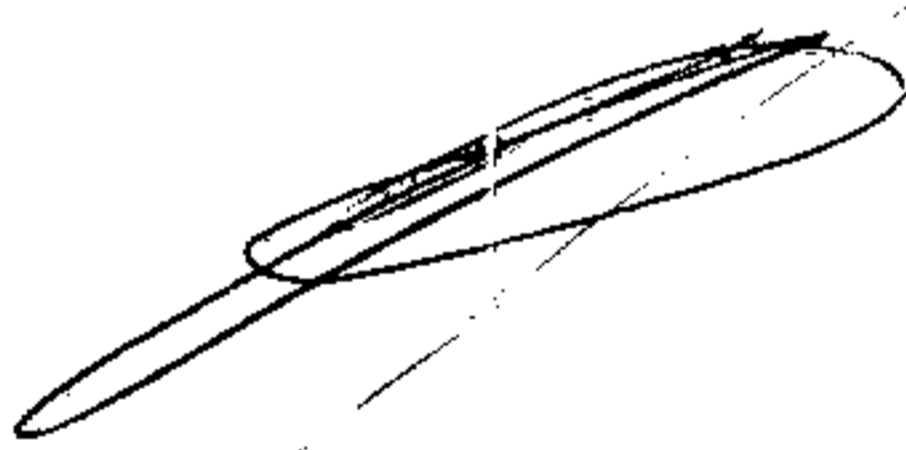
Ext 3063

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agente



Laurence TIMMERMANS
Agent des Impôts

DUPLICATA

Comptes courants pour 1839 and Events Julie RAQUET

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
---------	---------	------	-------	-----	------	---------

Frais de bureau							
Eau VEOLIA			74,62				74,62
Electricité EDF		184,96		397,45		51,88	634,29
Téléphones fixes + internet + fax	516,78	1185,52	879,4	1052,05		502,97	4354,92
Fixe 0478420493	378,03	812,85			81,58	181,04	1453,5
Téléphones mobiles							
LIGNE 4 0607046733 JR					0	550	550
TOTAL	0	0	0	0	0	0	550
Telephone divers (CLE 3G)	90	10	10	10	10	77,66	217,66
MENAGE RHONE SAONE PROPLETE	112,54	158,47	119,6	183,89			574,5
ASSURANCE MAAF			104,71				104,71
DECORATION FLY + IKEA	700						700
DECORATION BOUTIQUE 2EME	600						600
COMMUNICATION 1234	4000						4000

Frais de déplacement								
TRAIN SNCF	128,6		318	318	128,6	471,1	128,6	1492,9
TAXI	18	12,6			16,5	12,1	12	71,2
Fourrière		136						136
Parking	23,5	36,45	19,35	51,15	13,4	11,3		155,15
Tunnel Fréjus		43,7	131,1	43,7	87,4	43,7		349,6
Autoroute Maurienne		42,4	127,2	42,4	84,8	42,4		339,2
Autoroute Italie		40	120	40	80	40		320
Autoroute Montpellier	183,2	183,2	137,4	45,8				549,6
Restaurant								
SEMAINE 1	4,85	195,85	103,7	134	151,56	69,5	184,9	
SEMAINE2	58	275,55	110,6	61,6	216,45	143,4		
SEMAINE3		50,85	66,9	57,9	47,45			
SEMAINE4	249,6	96		59,24	628,4	87		
TOTAL	312,45	618,25	281,2	312,74	1043,86	299,9	184,9	3053,3
Hébergement					433	179		612
Divers		179,93	149,57					329,5
Assurance auto	750							750

Frais de fournitures								
Cafetière / café NESPRESSO	104,9	144,5		35				284,4
Fleurs AU NOM DE LA ROSE	180	60	120	120	60	60		600
PHARMACIE		22,87						22,87
LA POSTE			8,85	15,88				24,73
DIVERS	344,58			74,97	40	140,2		599,75

Frais de personnel								
Salaires Mohamadou	400							400
Frais de réception, tenue vestimentaire						1060		1060

TOTAL	8842,58	3871,7	2601	2743,03	2079,14	3173,25	1103,7
--------------	----------------	---------------	-------------	----------------	----------------	----------------	---------------

TOTAL	24414,4
--------------	----------------

Comptes courants pour 1839 and Events Luigi ZOPPI

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
---------	---------	------	-------	-----	------	---------

Frais de bureau								
Téléphones mobiles								
LIGNE 1 0680843027	185		119					304
LIGNE2 0680564908	150,75	53,51	119					323,26
LIGNE 3 0680841109	112,11	88,39						200,5
LIGNE 4 0607046733 LZ	1196,1	1000	998,84	1000	603,48	550		5348,42
TOTAL	1643,96	1141,9	1236,84	1000	603,48	550	0	
MOBILIER RIVOLI & ANDERSON (Luigi ZOPPI)	6039,32							6039,32
LOYERS TAGERIM	1700	1700	1700	1700	1700	1700		10200

Frais de déplacement		Selon le barème fiscal des indemnités kilométriques auto pour une 7CV:	
Kilomètres parcourus		48 000 km parcourus	18760
			18760

Frais de fournitures								
MATERIEL BUREAU Office Dépôt (Luigi ZOPPI)	7317,53	13,47			273,59			7604,59

Frais de personnel								
Salaires Rany	650	650	650	650	650	650	650	4550
Prestations Luigi ZOPPI	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	35000

TOTAL	22350,81	8505,37	8586,84	8350	8227,07	7900	24410	
--------------	----------	---------	---------	------	---------	------	-------	--

TOTAL	88330,09
--------------	----------